

# Délégation de Compétences des Aides à la pierre Type 3



## Département de la Mayenne

**Stéphane ZANCANARO**

Direction de l'action foncière, de l'habitat et de l'observation  
territoriale – Service Habitat  
Maison de l'Habitat - 19 rue de l'Ancien Evêché  
53 014 LAVAL Cedex  
Tel : 02 43 59 96 57  
[stephane.zancanaro@lamayenne.fr](mailto:stephane.zancanaro@lamayenne.fr)

### OBJECTIFS ET DESCRIPTIF DE L'ACTION

Le Conseil départemental de la Mayenne est délégataire, sur son territoire de compétence, des aides à la pierre depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019. Cette dernière a évolué en 2024, passant à une délégation de type 3, c'est-à-dire comprenant l'instruction des dossiers. La présente délégation a pour objet la mise en œuvre de la politique départementale de l'habitat :

– **Sur le parc public :**

Attribution des aides publiques en faveur de la construction, de l'acquisition, et de la location-accession des logements locatifs sociaux et des logements-foyers.

– **Sur le parc privé :**

Attribution et instruction des aides de l'ANAH en faveur de la rénovation de l'habitat privé, notamment la lutte contre l'habitat indigne, la précarité énergétique et l'adaptation des logements à la perte d'autonomie, la production de logement locatif accessible.

---

### TYPE D'AIDE

Établissement de la programmation annuelle avec les bailleurs.  
Attributions des aides financières aux opérations de logement social et à l'amélioration du parc privé.  
Décision d'agrément et de financement  
Conventionnement APL.

---

### SECTEUR GEOGRAPHIQUE

Zone géographique couverte par la convention de délégation de compétence des aides à la pierre signée entre l'Etat et le Département de la Mayenne. Soit l'ensemble des EPCI excepté Laval Agglomération, également délégataire.

---

### TYPE DE BENEFICIAIRES

Organismes HLM, propriétaires bailleurs, propriétaires occupants, copropriétaires, associations, etc.

---

### PARTENAIRES FINANCIERS OU CONTRACTUELS

Etat, ANAH, Bailleurs sociaux

---

## ENVELOPPE BUDGETAIRE AU TITRE DE L'ANNEE EN COURS

**Pour le parc public**, les chiffres de 2023 (chiffres 2024 non stabilisés) sont les suivants :

- 115 PLUS/PLAi
- 14 PSLA

Enveloppe budgétaire déléguée : 465 844 € au titre de l'offre nouvelle

- 27 logements financés au titre de la restructuration lourde, 58 pour de la rénovation énergétique

**Pour le parc privé**, sur le territoire de délégation du Conseil départemental, les résultats de 2023 sont les suivants :

- 498 logements ont bénéficié des aides de l'ANAH (480 propriétaires occupants et 18 propriétaires bailleurs)

Enveloppe budgétaire déléguée : 5 733 460 €

